



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL19-DE

S²LOW

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47)- Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers présents : 32
31 aux délibérations 46 et 47
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

19- MARCHÉ DE TRAVAUX DE VIABILISATION DU QUARTIER D'HABITAT « LA PÉPINIÈRE 2 » - TRANCHE 1 – AUTORISATION DE SIGNATURE

La Ville des Herbiers poursuit son engagement en faveur du renouvellement urbain et de la production de logements, notamment à destination des jeunes ménages. Dans ce cadre, l'aménagement d'un second lotissement à vocation d'habitat au lieu-dit la Pépinière pour accueillir 162 logements avec 70 lots libres, 50 collectifs ou intermédiaires et 42 logements aidés est lancé.

Le bureau d'Etudes SAET, maître d'œuvre de l'opération a conçu le projet et l'a estimé à 791 700 € HT hors options. Les travaux de voirie, d'assainissement EU-EP et d'espaces verts font l'objet d'un lot unique et seront réalisés en une seule tranche de travaux décomposée comme suit :

- Phase 1 : travaux de viabilisation provisoire avant la construction des pavillons
- Phase 2 : travaux de viabilisation définitive après la construction des pavillons.

A l'issue de la mise en œuvre d'une procédure adaptée, la Commission MAPA réunie le 12 décembre 2025, après avoir entendu le rapport d'analyse des offres, a décidé d'attribuer le marché de travaux à DELLTRA TP – 85500 LES HERBIERS pour un montant total de 646 115,00 € HT comprenant l'offre de

base pour 625 000,00 € HT + PSE 1 pour 10 755,00 € HT + PSE 2 pour 10 300,00 € HT, selon les prix indiqués dans sa DPGF.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2122-21-1 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2123-1 1° et R.2123-4,

Vu le budget Lotissement de la Pépinière 2025, Compte 605

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 2 décembre 2025,

Vu le rapport de Luc SOULARD,

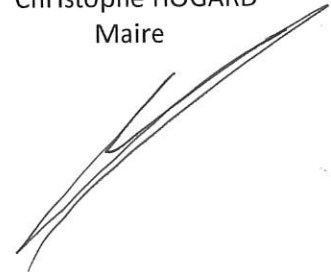
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué à signer le marché de travaux tel qu'il a été attribué conformément au classement opéré par la Commission MAPA et décrit ci-dessus, et à signer toutes les pièces relatives à son exécution.

Luc SOULARD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 19 DEC. 2025
Publié électroniquement le : 19 DEC. 2025